



## Accident avec un tramway à Lyon

Par **nico69700**, le **11/02/2015** à **08:43**

Bonjour,

Hier j'ai eu un accrochage avec un tramway. A un croisement je voulais tourner à gauche donc feu vert pour moi et, quand je me suis engagé sur les voies de tramway, des piétons ont traversé la route subitement. J'ai dû stopper mon véhicule pour ne pas les écraser et là, le tramway m'a percuté sur la droite alors qu'il m'avait vu puisqu'il freinait. Il affirme qu'il est passé au vert et moi aussi, j'en suis sûr, j'ai des témoins. Comment cela va-t'il se passer maintenant ? quelles sont les suites ?

Merci beaucoup,

Cordialement.

Par **moisse**, le **11/02/2015** à **08:59**

Bonsoir,

Torts à 100% pour vous. Lorsque vous tournez à gauche les piétons sont prioritaires et traversent aussi avec un feu vert. Vous vous engagez sur les voies sans pouvoir les dégager. Le feu change de couleur, il devient rouge pour vous même si c'est derrière vous.  
Code de la route R415-2

Par **chaber**, le **11/02/2015** à **15:11**

bonjour

[citation]Ah et si le tramway le voie et qu'il "fonce" dessus tout en l'ayant vu avant. Heureusement que vous etiez en voiture et pas un piéton[/citation]Peu constructif avec "SI"

Y a-t-il eu constat?

Si oui les témoins sont-ils mentionnés?

Par **Lag0**, le **11/02/2015** à **16:27**

Bonjour,

En général (à vérifier car chaque réseau de tram est différent) le tram est prioritaire sur sa voie. Les feux ne sont pas, comme sur la route, réglés par des tempos, mais c'est le tram qui les fait passer au rouge pour les voiture quand il approche.

Les automobilistes sont donc appelés à la plus grande prudence pour traverser une voie de tram et surtout ne s'engager que s'ils sont certains de dégager rapidement la voie.

N'oubliez pas qu'un tram ne s'arrête pas comme une voiture, il lui faut bien plus de distance, d'où sa priorité.

C'est la même chose qu'à un passage à niveau...

Par **moisse**, le **11/02/2015** à **16:35**

Bonsoir,

[citation]Ah et si le tramway le voie et qu'il "fonce" dessus tout en l'ayant vu avant.[/citation]

Il n'y a que les conducteurs tarés qui agissent ainsi pour avoir le plaisir de remplir des constats et de circuler à pied pendant les réparations.

Le conducteur du tram devra des explications à sa hiérarchie, et si récidive se retrouvera à poinçonner les billets.

Mes conducteurs, lorsqu'ils rapportaient régulièrement des constats non responsables prenaient:

\* la direction de stage de conduite

\* voire la porte.

Je n'avais pas envie de retrouver une famille sous le pare-chocs d'un de mes camions.

Par **Tisuisse**, le **15/02/2015** à **06:23**

Bonjour nico69700,

Les véhicules sur rails, ce que sont les tramways, bénéficient d'une priorité absolue sur la totalité des véhicules sur pneus. A l'approche des intersections, les tramways passent sur une balise noyée dans la voie, entre les rails, et cette balise fait passer feu vert des voiture au feu rouge pour donner le vert au tramway et ce système est enregistré sur la "bande Flamand" (mouchard) qui enregistre tout ce que fait le wattman (conducteur de tramway) et les feux

franchis.

Comme dit précédemment, un tramway pèse, au bas mot et lorsqu'il est à caisse unique, 40 tonnes, un tramway articulé peut en peser de 60 à 80 tonnes. On comprend bien que, même à 20 ou 30 km/h, un tram ne peut pas s'arrêter sur quelques mètres (force d'inertie) malgré ses différents types de freinages (il en possède 4).

De plus, selon le code de la route, les véhicules ne sont autorisés à franchir le feu vert que s'ils sont sûr de pouvoir dégager entièrement l'intersection sans avoir à s'arrêter au milieu du carrefour. La traversée d'une voie de tram est considérée comme un passage à niveau sans barrières et on ne s'arrête jamais sur les voies, on attend avant les voies du tram, en respectant le gabarit (largeur) possible du tram pour ne pas se faire accrocher.

En conséquence, et selon les dispositions du code de la route, la voiture est en tord à 100 %, y a pas photo.